

SÉANCE SPÉCIALE DU 30 SEPTEMBRE 2019, 19 H.

Lundi, le 30 septembre 2019, se tient au lieu habituel et à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents: M. le conseiller Germain Grenon
 M. le conseiller André Dufour
 M. le conseiller Philippe Dufour
 M. le conseiller Richard Sirois

Sont absents : Mme la conseillère Sylvie Larouche
 M. le conseiller Paul Pineault

M. Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Mme le maire Catherine Morissette, pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, lundi, le 30^e jour de septembre 2019, 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Caserne – Mandat d'architecture.
- 3.0 Caserne – Mandat d'ingénierie.
- 4.0 Caserne – Laboratoire – Caractérisation du sol.
- 5.0 Refinancement – Règlement 391 – Centre sportif.
- 6.0 Formation – Pompiers – Demande d'aide financière.
- 7.0 Demande à la CPTAQ – Résolution d'appui.
- 8.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 27^e jour du mois de septembre 2019.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

272-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 30 septembre 2019, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Pensée.
- 2.0 Caserne – Mandat d'architecture.

- 3.0 Caserne – Mandat d'ingénierie.
- 4.0 Caserne – Laboratoire – Caractérisation du sol.
- 5.0 Refinancement – Règlement 391 – Centre sportif.
- 6.0 Formation – Pompiers – Demande d'aide financière.
- 7.0 Demande à la CPTAQ – Résolution d'appui.
- 8.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 30 septembre 2019, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

273-2019

Caserne – Mandat d'architecture.

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires d'architecture reçue de Les Maîtres d'œuvre pour la construction d'une nouvelle caserne incendie, soit 58 500 \$ excluant les taxes.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau accepte la proposition d'honoraires d'architecture de Les Maîtres d'œuvre pour la construction d'une nouvelle caserne incendie au montant de 58 500 \$ excluant les taxes. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

274-2019

Caserne – Mandat d'ingénierie.

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires d'ingénierie reçue de Unigec pour la construction d'une nouvelle caserne incendie soit 73 000 \$ excluant les taxes.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte la proposition d'honoraires d'ingénierie de Unigec pour la construction d'une nouvelle caserne incendie soit 73 000 \$ excluant les taxes.
Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

275-2019

Caserne – Laboratoire – Caractérisation du sol.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. Daniel Hudon, directeur général et secrétaire trésorier à mandater un laboratoire pour la caractérisation du sol du terrain prévu pour recevoir la nouvelle caserne incendie. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

276-2019

Refinancement – Règlement 391 – Centre sportif.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle remboursera intégralement en 2020 le solde du règlement #391 et qu'aucun refinancement à cet effet ne sera fait. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

277-2019

Formation – Pompiers – Demandes d'aide financière.

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide

financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier 1, de 4 pompiers pour la formation *Opérateur d'autopompe* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord-du-Saguenay en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

278-2019

**Vente d'une parcelle de terrain (partie du lot 5 911 880) –
Demande à la CPTAQ – Résolu d'appui.**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a accepté de vendre à Mme Diane Girard et Michelle Garneau une bande de terrain 8,78 m de largeur par 64,85 mètres de profondeur faisant partie du lot 5 911 880 afin de permettre de régulariser la situation du bâtiment accessoire de la propriété située au 34, chemin du 4^e Rang ;

CONSIDÉRANT qu'une autorisation préalable de la CPTAQ est nécessaire pour permettre cette transaction;

CONSIDÉRANT que dans le contexte des critères de l'article 62 de la LPTAQ, il n'est pas possible de régulariser la situation de ce bâtiment accessoire existant par un espace approprié disponible ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole permanente.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau appuie Mmes Diane Girard et Michelle Garneau dans leur démarche auprès de la CTPAQ visant à permettre la vente par la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau de la bande de terrain mentionnée ci-haut. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 07).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**